
1995-2005 *réémergence de pratiques et inflation des approches théoriques*

La dernière période historique de notre travail généalogique se caractérise par une résurgence des pratiques d'entreprises, mais aussi de nouveaux développements académiques. Dans un contexte de mondialisation et de crise généralisée de l'action publique et privée, les pratiques managériales de RSE et de développement durable se développent notamment par le biais de différents marchés. Dans les univers académiques, la prise en charge de nouvelles questions de recherche se fait au prix d'une multiplication des approches théoriques et des concepts, contribuant à accroître la fragmentation théorique du champ de la RSE et à alimenter un débat sur son identité et sur la spécificité d'une interrogation gestionnaire.

A) Contexte socio-politique et émergence du développement durable

Les concepts de développement durable et de RSE se diffusent dans un contexte où l'on observe simultanément une poursuite de l'internationalisation et une crise généralisée de l'action publique et privée (1), qui a été interprété, plus profondément, comme le symptôme d'un effondrement des systèmes de légitimité sur lesquels reposent nos sociétés contemporaines (2). Dans ce contexte, la RSE et le développement durable se reconstituent en un espace d'action collectif, dans lequel s'élaborent de nouveaux concepts, de nouvelles doctrines gestionnaires et de nouvelles normes de l'action collective (3).

1) Intensification de la mondialisation dans un contexte de crise généralisée de la régulation

La diffusion de pratiques contemporaines en matière de développement durable et de responsabilité sociale s'inscrit dans un contexte d'intensification de la mondialisation et de libéralisation des économies. En particulier, ces dernières années ont été marquées, en Europe, par la généralisation d'un capitalisme financier et des approches actionnariales de la gouvernance de l'entreprise (Albert, 1991). Ces évolutions se sont notamment traduites par la structurations de directions des relations aux investisseurs au sein des grandes entreprises, ou par l'adoption, en Europe, des normes comptables de l'IASB (International Accounting Standard Board) en ligne avec une vision actuarielle de l'entreprise (Capron, 2005). Dans un tel contexte de renforcement du pouvoir de l'actionnaire, la dynamique de diffusion contemporaine des pratiques de RSE et de développement durable peuvent donner lieu à une lecture politique et critique : ces démarches sont alors perçues comme un moyen idéologique permettant d'asseoir la domination de la grande entreprise dans un contexte de crise de légitimité, et visant à justifier le retrait de l'Etat (Banerjee, 2003; Doane, 2005). De fait, la diffusion des concepts semble suivre une logique significativement différente de celle qui avait prévalu aux Etats-Unis au cours des années 60-70 (durant la vague *Corporate Social Responsiveness*) où l'émergence des pratiques de RSE répondait à de nouveaux champs d'action gouvernementaux et à un rééquilibrage des pouvoirs entre entreprises et société civile (plus conforme aux cadres d'analyse de la théorie des stakeholders).

L'émergence des problématiques de RSE et de développement durable s'inscrivent aussi dans un contexte de crise des cadres de régulation nationaux et internationaux. A

l'échelle nationale, les mécanismes de globalisation ont largement mis en défaut la capacité des Etats à produire des règles de manière autonome. A l'échelle internationale, de nombreuses institutions (ONU, FMI, Banque Mondiale, Commission Européenne, G8, OMC) sont aujourd'hui confrontées à de vives critiques concernant leur légitimité et leur capacité à faire émerger un nouvel ordre réglementaire international. De même, les difficultés à s'accorder sur un cadre politique commun concernant des enjeux environnementaux transnationaux tels que le réchauffement climatique et la limitation des gaz à effet de serre (cf. les difficultés de définition et d'application du protocole de Kyoto) témoigne des difficultés des pouvoirs politiques traditionnels à intervenir sur les enjeux de développement durable. Il semble ainsi que l'on soit entré dans une période paradoxale où **la poursuite et l'intensification du mouvement de globalisation** (Djelic et Quack, 2003a) **s'accompagne d'une crise généralisée de la régulation**. Dans ce contexte, on assiste à une multiplication d'initiatives privées et volontaires se présentant comme une base plus souple de régulation.

Mais le contexte est aussi marqué par une série de transformations sociales qui viennent re-problématiser la nature des relations entreprises - société. En particulier, les évolutions scientifiques et techniques viennent poser dans des termes nouveaux la question de la régulation des entreprises et la responsabilité des managers. Il semble ainsi que le pouvoir de l'homme et les menaces qu'il fait peser sur son environnement social et biologique s'accroissent sans que de nouveaux principes et formes de contrôle et de maîtrise se diffusent. Ainsi, ces deux dernières décennies ont été marquées par l'émergence et la généralisation de « risques majeurs » (Lagadec, 1981, 1990), c'est-à-dire de risques de faible probabilité mais de gravité très élevée, dont les répercussions sociales, techniques et économiques dépassent largement les frontières de l'entreprise. De par leur nature, des accidents industriels tels que Three Miles Island, Bhopal ou Tchernobyl, font naître de nouvelles attitudes face au risque et appellent à repenser leur gestion (Godard et al., 2002; Beck, 2003a). Enfin, les avancées scientifiques (dans le domaine de la génétique) viennent poser dans des termes nouveaux le rapport entre l'homme et la nature et posent des questions inédites de régulation de l'action collective (cf. les débats sur les risques associés à l'introduction dans la constitution française d'un principe de précaution).

La diffusion contemporaine des concepts de RSE et de développement durable semble donc associée à la problématique de la légitimation de la grande entreprise, mais elle apparaît aussi indissociable d'une crise généralisée de la régulation de l'action publique et privée.

2) L'effondrement des systèmes de légitimité et l'hybridation des formes d'action publiques et privées

Comment comprendre ces évolutions ? Suivant Romain Laufer, on peut considérer que **la multiplication de ces dilemmes soulève des questions très profondes sur la régulation de nos sociétés car elle touche aux sources de légitimité des actions dans nos sociétés contemporaines**. Ainsi, ces contestations et contradictions peuvent être interprétées comme autant de signes de la fragilisation et de l'effondrement des systèmes de légitimité traditionnels (Laufer, 1993, 1996, 2001). Suivant une approche weberienne, Laufer montre que les « systèmes de légitimité » occupent une place centrale dans la régulation de nos sociétés. On peut définir un système de légitimité comme un système de règles permettant

de résoudre les conflits de manière légitime⁶⁵. Dans nos sociétés contemporaines, construites autour du modèle rationnel-légal (Weber, 1922 - 1995), la résolution des conflits est basée sur la règle de droit. Comme le souligne Max Weber, le droit est accepté car il est fondé sur la rationalité et l'idée d'un ordre naturel, que l'on peut découvrir par les sciences. D'un point de vue philosophique, ce système de légitimité est fondé sur l'idée d'une séparation entre les sphères naturelle et humaine (entre nature et culture) qui trouve sa source dans le positivisme d'Auguste Comte. Dans ce schéma, la nature est l'origine du pouvoir et la culture son lieu d'application, par l'intermédiaire de la science et du droit. Or l'idée d'une possible séparation entre nature et culture, fondamentale dans ce système, est progressivement remise en question à partir de 1945 puis de 1960. Le développement des technosciences (informatique, physique nucléaire, génétique) montrent que par le biais de la science, l'homme est désormais en capacité de transformer l'ordre naturel. Comme le souligne Laufer « il est désormais impossible en droit (c'est à dire du point de vue des normes qui définissent les paradigmes épistémologiques du système rationnel légal) de prévoir les conséquences des actions humaines quelles qu'elles soient » (p.79). A mesure que le fondement conceptuel du système de légitimité rationnel-légal s'effondre, les controverses et les débats difficiles à trancher par la science et le droit se multiplient : ainsi, les débats sur les OGM renvoient à des questions éthiques que ni le droit (cf. la notion de « désobéissance civile »), ni la science ne peuvent trancher.

A mesure que le système de légitimité entre en crise, c'est l'ensemble des actions sociales qui est susceptible d'être l'objet de contestations. Le management, en tant qu'activité sociale, n'est pas épargné. Dès lors la légitimation et l'acceptabilité symbolique de l'activité de l'entreprise devient un aspect central de la gestion (Laufer, 1996). L'entreprise entre dans le régime de la « gestion de l'impossible », où elle doit simultanément agir et (re)construire les cadres de légitimité de son action : « De telles situations ne peuvent être résolues que symboliquement, c'est à dire par la production de normes scientifiques (comme dans les conférences consensus), juridiques (de régulation), par la mise en place de comités d'éthique et de comités de sages, par la définition de normes de comportement ou de sécurité, etc. On peut appeler gestion de l'impossible la part de l'activité du dirigeant qui vise à participer à l'élaboration du système normatif dont son action a besoin. Alors que jusque là [...], l'activité du dirigeant consistait à agir dans le cadre d'un système de normes définissant ce que l'on pourrait appeler les règles du jeu économique, l'activité de l'entreprise se déroule désormais à un double niveau: il lui faut participer à l'élaboration des règles du jeu économique - d'où l'importance du lobbying (au niveau national ou européen) et des campagnes de communication visant à convaincre l'opinion publique ou les décideurs politiques du caractère bénéfique de telle ou telle situation - avant de pouvoir développer son action dans le cadre des règles ainsi définies » (Laufer, 1996, p.30)⁶⁶.

⁶⁵ Un système de légitimité peut être décrit comme un « système de symboles partagés très simple », permettant de résoudre la grande majorité des conflits de manière très rapide : « l'interaction devra être du genre : Pourquoi ?... Parce que ! » (Laufer, 2001, p.53). Ce système n'a pas à être vrai mais pour que l'action sociale et la vie en société soit possible, il est nécessaire qu'il soit partagé. Ce système de légitimité ne renvoie pas au vrai mais plutôt à l'obligatoire, à ce qui doit-être : Laufer s'intéresse donc à la « vérité de l'obligatoire », aux énoncés performatifs, c'est à dire à ce qui est du seul fait d'être déclaré comme tel. L'écart entre le devoir-être et l'être laisse un espace où la pratique et la technique peuvent se développer librement tant que ses développements ne viennent pas interférer trop souvent et/ou trop violemment avec le système juridique lui-même. » (p.51).

⁶⁶ L'affaire du démantèlement de la plateforme pétrolière du Brent Spar en mer du Nord et de la controverse entre Shell et Greenpeace, constitue un excellent exemple de cet enjeu. Alors que la solution envisagée par Shell s'est avérée, rétrospectivement, être la meilleure solution du point de vue écologique, c'est son incapacité à agir sur les représentations des politiques et de l'opinion qui a contraint l'entreprise à plier devant l'action de Greenpeace.

Dès lors, le management n'hérite plus d'un cadre qui le dépasse, défini par la force publique, dans lequel il doit composer. Au contraire, il doit contribuer à produire un système de règles acceptable par les différentes parties prenantes. En l'absence d'un système de légitimité stable et partagé, ces systèmes de règles sont évolutifs, lacunaires et en renouvellement permanent⁶⁷. Mais le plus significatif, pour notre propos, est que l'on voit s'effondrer la frontière entre action publique (traditionnellement garant de l'intérêt public et de l'établissement de règles du jeu partagées) et action privée (recherche du profit et de l'efficacité). Ainsi, la remise en question du système de légitimité rationnel légal génère une transformation radicale des relations entre l'entreprise, son dirigeant et la société dans son ensemble. Ces hybridations sont manifestes dans le champ de la RSE ou du développement durable, comme en témoignent le recours des entreprises américaines au concept de « corporate citizenship » pour caractériser cette intégration des intérêts publics au sein de l'action managériale classique (Scholte, 2001; Gendron, Lapointe et Turcotte, 2004; Matten et Crane, 2005b; Moon, Crane et Matten, 2005b).

Ces développements sont importants pour notre propos car ils permettent de comprendre que les notions de développement durable, de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, que les pratiques et concepts associés se diffusent **dans ce contexte de crise de « gouvernementalité » de l'action, de remise en question des frontières entre action publique et privée, qui entrent simultanément en crise**. Dès lors, la manière dont une pluralité d'acteurs privés et publics contribuent à *recréer collectivement des systèmes de normes et les cadres du jeu* dans lesquels ils évoluent nous semble constituer une dimension importante des démarches en cours autour du développement durable. Il est donc important d'analyser ces actions au niveau de l'entreprise, mais aussi d'appréhender leur portée plus générale en matière de construction de normes et de systèmes de règles encadrant l'action collective.

3) *La résurgence d'un espace d'action collectif autour des concepts de Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Développement Durable*

La diffusion contemporaine des concepts de RSE et de développement durable se caractérise par plusieurs spécificités. **Le premier point concerne la diffusion internationale de ces concepts**. Même si la vague de diffusion précédente du concept de RSE, au cours des années 70, s'était propagée jusqu'en Grande Bretagne et si les certaines thématique avaient connu une diffusion internationale (cf. la comptabilité sociétale et les débats français lors de l'élaboration de la loi sur le bilan social), la période contemporaine apparaît marquée par une mondialisation des concepts de développement durable et de RSE, diffusés à l'échelle planétaire (Gond, 2006). Avec ce mouvement d'internationalisation, le principal foyer de développement semble s'être déplacé des Etats-Unis vers l'Europe (Vogel 2005).

Le deuxième trait notable de cette résurgence est que les **concepts de RSE et de développement durable se constituent en un champ autonome de pratiques, d'acteurs, d'expertises managériales et de normes**. A ce titre, le principal vecteur de diffusion des

⁶⁷ Selon Laufer (2001), « Cela nous donne le principe de description des modèles dominants d'organisation et de management correspondant à cette période : ils ne sont pas fixes mais se succèdent au fur et à mesure qu'il devient plus difficile de considérer que les garanties du positivisme permettent de fonder la légitimité des actions et que devient plus important le recours à l'opinion et à la rhétorique pour produire autour des modèles de management le consensus que les normes symboliques du droit et de la science ne garantissent plus a priori. » (p.74-75).

démarches de RSE ne semble plus résider dans les pressions d'activistes ou d'acteurs publics, ni dans une approche militante de quelques dirigeants éthiques. Ainsi, Vogel (2005) souligne que la vague de diffusion contemporaine se fonde sur différents « marchés de la vertu », véhiculant l'idée d'un alignement entre l'intérêt public et la logique marchande. Désormais, une multitude d'entreprises du secteur du conseil, de l'audit, de la communication et de l'évaluation vendent une assistance aux entreprises (afin de développer des politiques et des programmes d'action, de mener des diagnostics) ou à leurs parties prenantes externes (afin de certifier la réalité des engagements de l'entreprise et d'évaluer la performance environnementale et sociale). Comme le souligne *The Economist* (2005) dans un numéro spécial sur la RSE : « la Responsabilité Sociale de l'Entreprise constitue maintenant une industrie en tant que telle et une profession florissante » (pp.3-4). Le fait que la RSE et le développement durable se constituent en un espace d'action managérial, et que ces concepts donnent naissance à de nouveaux acteurs et s'incarnent dans différentes méthodologies constitue une évolution significative. La RSE et le développement durable se constituent ainsi en objet d'intervention managériale systématique. Il devient ainsi possible de distinguer différentes doctrines et approches du management du développement durable et de la RSE. **Les acteurs proposant leurs services sur ces marchés contribuent à façonner le contenu des concepts de RSE, de développement durable, et les pratiques qui y sont associées.** Comme le rappelle un rapport d'un groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale, « l'une des principales forces susceptible de façonner les développements futurs est la création d'une industrie de la RSE, regroupant des consultants et autres acteurs offrant des services aux entreprises, offrant des services de certification de conformité avec des systèmes de management et d'autres standards, et fournissant des conseils sur la manière de se conformer à ces standards. Cette industrie, avec deux autres industries (l'expertise comptable et l'investissement), sont devenues un catalyseur majeur de l'activité en matière de RSE, en finançant et en sponsorisant des conférences, des publications, des initiatives et des organisations dont l'objectif est de créer des marchés pour les rapports et leur vérification, pour les fonds d'investissement socialement responsables, et pour l'information d'entreprise en matière de RSE » (ISO Advisory Group on Social Responsibility, Working Report on Social Responsibility, 2004: 24).

Dans ce processus, l'influence de consultants britanniques apparaît déterminante. Ainsi, dès la moitié des années 1990 vont apparaître toute une série d'acteurs dédiés aux problématiques du développement durable et de son lien aux activités des grandes entreprises. A l'image de Simon Zadek concernant les approches en terme de parties prenantes, un multitude d'acteurs et d'organisations ont contribué à transcoder les concepts théoriques, à structurer de nouvelles approches managériales de la RSE et à les diffuser. A titre d'exemple, ces acteurs ont joué un rôle fondamental dans la diffusion de l'idée d'un « business case » du développement durable, c'est-à-dire d'un lien positif entre performance sociétale et financière de l'entreprise. Une autre influence déterminante concerne **les mécanismes qui ont permis d'associer entre les concepts de développement durable et de RSE.** En effet, la problématisation du concept de développement durable dans le champ managérial peut apparaître éloignée de son acception d'origine dans le débat politique (Aggeri et al., 2005). L'acception politique de la notion renvoie à la définition canonique proposée par Brundtland dans son rapport pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement intitulé « Notre futur à tous » (Brundtland, 1987). Le développement durable y est défini comme « un développement apte à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il élargit par ailleurs la vision d'éco développement, restreinte aux dimensions environnementales, en introduisant des dimensions sociales à l'analyse.

Même si elle hérite de cette approche centrée sur l'équité intra et inter générationnelle, l'acception managériale du développement durable est beaucoup plus

centrée sur l'intégration harmonieuse de l'entreprise à son environnement sociétal. Ainsi, dans le champ du management, l'importation du concept de développement durable va fournir l'occasion de remobiliser et de réactualiser les débats plus anciens sur la RSE. Le pont vers la RSE est notamment fourni par le concept de « triple bottom line » (Elkington, 1997), qui renvoie à la nécessité de prendre en compte et de réconcilier les dimensions économiques, environnementales et sociales de la performance. Cette perspective est moins centrée sur des préoccupations d'équilibres environnementaux et géo politiques planétaires qu'à l'acceptabilité sociétale de l'action des entreprises. Ainsi, l'action des consultants et des acteurs joue un rôle essentiel dans la problématisation managériale du concept de développement durable. **En particulier, elle permet de faire la jonction entre le concept de développement durable et toute une série de débats et de pratiques plus anciens dans le champ de la RSE** (Investissement Socialement Responsable, communication extra financière des entreprises, pratiques de stakeholder management, etc.).

Enfin, la RSE apparaît comme un nouvel **espace de normalisation et de régulation** : dans un contexte de crise des modes d'action publics traditionnels, les concepts de développement durable et de RSE réunissent un ensemble nouvelles approches de l'action publique (initiatives volontaires, démarches multi parties prenantes). On voit ainsi apparaître de nouvelles formes de régulation, ne s'appuyant plus sur l'intervention d'un Etat coercitif national, mais sur une approche internationale, plus distribuée et impliquant les acteurs qui sont l'objet de ces régulations. Ces normes, dont l'adoption est volontaire, sont de nature hétérogène : elles peuvent porter sur des *principes d'action* universels (cf. les 10 principes du Global Compact), sur des *processus de management* (normes de type ISO : cf. référentiel AA1000 ou les référentiels produits par la Global Reporting Initiative), ou sur des *résultats attendus en terme de performance* (cf. référentiels sectoriels qui fixent des objectifs clairs en matière de recyclage, de consommation d'eau, etc.). De même, elles peuvent être de *portée transversale et concerner l'ensemble des entreprises* (il s'agit alors de rationaliser toute ou partie de l'activité des dirigeants -Global Compact étant de portée globale, les standards comme la GRI étant plus spécifiques à certaines activités, comme le management des parties prenantes ou la communication extra financière) ou *sectorielle* (normes volontaires comme la « Sustainable Forest Initiative » dans le secteur de l'exploitation forestière, où la « Responsible Care Initiative » dans le secteur chimique). Enfin, *les modes de conception de ces standards peuvent être plus ou moins ouverts*, réunissant une plus ou moins grande variété de parties prenantes.

Un panorama des différents acteurs et normes structurant la RSE en tant que champ de pratiques est fourni dans le tableau 1.4. Ce tableau distingue trois grandes classes d'acteurs : les organismes de représentation des entreprises, les consultants et prescripteurs⁶⁸ du développement durable, et les codes de conduites et initiatives de standardisation dans ce domaine. S'il n'a pas pour ambition d'être exhaustif, il permet de repérer les différents foyers dans lesquels se conçoivent et se diffusent les concepts, pratiques et doctrines de pilotage de la RSE et du développement durable.

⁶⁸ Nous empruntons la notion de prescripteur à Armand Hatchuel, qui montre que, dans des situations où il s'agit de vendre et d'acheter de nouveaux biens ou services dont les caractéristiques sont complexes et dont les critères de performance ne sont pas stabilisés, l'échange marchand standard, produit de la rencontre entre un vendeur et un acheteur pour l'échange d'un bien ou d'un service parfaitement caractérisé, ne peut fonctionner. L'échange, dans ces circonstances, requiert l'intervention d'un prescripteur, qui « intervient auprès de l'acheteur pour lui recommander un comportement, une orientation, une analyse à conduire, des questions à évoquer » (Hatchuel, 1995).

Tableau 1.4 : RSE et développement durable, un espace d'action collectif et normé.

Organisme	Date création	Description
1. Organismes de représentation des entreprises		
World Business Council For Sustainable Development (WBCSD)	1995	Fondé à la suite de la conférence de Rio, le "World Business Council for Sustainable Development" (WBCSD) est une coalition de 190 compagnies internationales dédiées aux enjeux de développement durable. Il constitue une plateforme d'échange, d'apprentissage et de représentations pour les industriels. Participe au développement de politiques en matière de développement durable, une de ses missions est de démontrer l'intérêt stratégique et économique des démarches de développement durable pour les entreprises. L'association est réservée aux entreprises et exclut les consultants, même si elle peut engager des collaborations
Business for Social Responsibility	1992	Basée à San Francisco et disposant de bureaux en Europe et en Chine, Business for Social Responsibility (BSR) vise à offrir des solutions et conseils aux entreprises afin de structurer leurs pratiques en matière de RSE et de développement durable. A travers ses travaux de recherche et de conseil, l'association cherche à promouvoir les pratiques responsables dans l'univers des affaires.
Corporate Social Responsibility Europe	1995	CSR Europe se présente comme le principal réseau d'entreprises en matière de RSE, réunissant 60 multinationales de premier plan. L'association a été fondée par Jacques Delors, alors président de la Commission Européenne, et vise à aider les compagnies à intégrer la RSE à leurs pratiques quotidiennes.
Entreprises Pour l'Environnement	1992	EpE est une association d'une quarantaine de grandes entreprises qui veulent mieux prendre en compte l'environnement dans leurs décisions stratégiques et dans leur gestion courante, dans le sens du Développement durable.
Observatoire pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE)	2000	Association française, l'ORSE réunit une trentaine de grandes entreprises, sociétés de gestion de portefeuille, organisations syndicales, institutions de prévoyance et mutuelles. L'association se présente comme un groupe d'apprentissage et d'échange de bonnes pratiques.
2. Consultants et « prescripteurs » du développement durable		
Vigéo (à la suite du rachat d'Arèse, en 1997)	2002	Activités de rating environnemental et social à destination des entreprises (sous la forme de notation sollicitée), investisseurs et des parties prenantes
Sustainable Asset Management SAM	1995	Agence suisse (basée à Zurich) de rating environnemental et social et de management d'actifs financiers gérés suivant une approche de développement durable
KLD	1988	Agence de rating américaine, KLD Research & Analytics, Inc. fournit des outils de management à des investisseurs institutionnels visant à intégrer des critères environnementaux et sociaux et de gouvernance à leurs investissements.
SustainAbility	1987	SustainAbility est une société anglaise de conseil en stratégie développement durable. L'entreprise conseille ses clients sur les risques et opportunités associées aux démarches de développement durable. L'entreprise conduit régulièrement des rapports d'évaluation des pratiques de reporting des grandes entreprises.
Utopies	1993	Utopies est le premier cabinet de conseil français exclusivement dédié depuis sa création en 1993 à la promotion du développement durable, à travers des activités de recherche, d'information et de conseil aux entreprises.
AccountAbility	1995	AccountAbility se présente comme une organisation a but non lucratif visant à promouvoir des innovations permettant d'améliorer l'ancrage des entreprises au sein de leur environnement social.
3. Codes de conduites & initiatives de normalisation		
Global Reporting Initiative (GRI)	1997	La GRI est une organisation de standardisation créée afin de standardiser la communication extra financière des entreprises. La portée de ses standards est transversale et concerne l'ensemble des organisations désirant effectuer un reporting sur leur performance environnementale et sociale.
Global Compact	1999	A l'initiative de Kofi Annan, le pacte mondial demande aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique. La portée du

		standard est transversale.
ISO	1947	Créé en 1947, l'International Standards Organization est l'institut international de référence en matière de standardisation. L'organisme conduit actuellement un processus de standardisation sur le management de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ISO 26 000).
Fair labor association (FLA)	1999	La "Fair Labor Association" est une organisation à but non lucratif qui vise à fédérer les efforts des acteurs industriels, non gouvernementaux et des universités afin de promouvoir le respect des standards internationaux en matière de travail. L'organisation conduit des évaluations afin de garantir que ses standards sont bien respectés lorsque les entreprises s'en revendiquent. L'histoire de la FLA et sa difficulté à s'imposer dans le secteur est abordée par Chatterji et Levine (2006)
responsible care initiative,	1985	Responsible Care constitue un programme de l'industrie chimique qui vise à favoriser la sécurité, la performance environnementale et la santé au sein des industries chimiques. Les limites de la dimension purement volontaire de la démarche ont été soulignées par King et Lenox (King et Lenox, 2000).
Forest stewardship council	1995	Le Forest Stewardship Council se présente comme une organisation à but non lucratif qui vise à améliorer les pratiques d'exploitation des forêts et à valoriser les bonnes pratiques en la matière. L'approche de la FSC a été critiquée pour son aspect volontaire et peu contraignant pour ses membres (Chatterji et Levine, 2006).

B) L'inflation et la fragmentation des courants théoriques

En terme de cadres théoriques, cette dernière période se caractérise par une inflation significative des cadres théoriques. Comme l'indique le schéma 1.1, les approches, précédentes continuent à se développer, notamment les approches stakeholders et les études concernant le lien entre pratiques environnementales et sociales et performance financière des entreprises. Néanmoins, le champ semble poursuivre sa quête de concepts fédérateurs, susceptibles d'unifier un champ dont la fragmentation apparaît croissante. On assiste ainsi, en parallèle aux transformations des pratiques d'entreprises, à des appels récurrents aux réorientations théoriques et à la proposition de nouveaux paradigmes fédérateurs, tels que *Business in Society* (Waddock, 2006), *Social Entrepreneurship* (Alvord, Brown et Letts, 2004; Hemingway, 2005; Juliet et George, 2005; Peredo et McLean, 2006), *Strategic CSR* (Porter et Kramer, 2006), *Corporate citizenship* (Matten et Crane, 2005a; Moon, Crane et Matten, 2005a; Gardberg et Fombrun, 2006), *stakeholder democracy* (Crane et al., 2005; Matten et Crane, 2005c; O'Dwyer, 2005), etc. Cette multiplication apparemment illimitée des cadres théoriques s'apparente à ce que l'on pourrait qualifier de « syndrome du millefeuille » dans la dynamique de développement théorique durant cette dernière période.

Si une présentation détaillée de chacune de ces approches apparaîtrait fastidieuse⁶⁹, on peut s'interroger sur la logique poursuivie par les auteurs. A ce titre, ces nouveaux concepts et propositions de refondations visent, le plus fréquemment, à promouvoir de nouvelles perspectives disciplinaires pour l'étude de la RSE, dans un contexte de compétition pour l'espace symbolique. Dans leur logique, elles apparaissent souvent plus proches de tentatives d'OPA (c'est-à-dire d'une prise de pouvoir avec une grille disciplinaire bien particulière, par exemple les sciences politiques ou la stratégie des entreprises) que de réels efforts d'unification, reposant sur des cadres théoriques plus génériques et permettant une approche plus holistique de l'étude de la RSE.

Finalement, ces différents appels et propositions se traduisent par une inflation et une fragmentation accrue des approches théoriques de la RSE. De même, ces démarches,

⁶⁹ Nous détaillerons certains de ces travaux, notamment les travaux récents discutant le lien entre RSE et stratégie des entreprises dans la dernière partie de cette thèse.

construites autour d'un socle disciplinaire, ne font pas de l'émergence de nouvelles pratiques et doctrines gestionnaires le cœur de leur objet de recherche. On observe ainsi une difficulté croissante des cadres à analyser les rationalisations et l'émergence de nouvelles approches du management de la RSE et du développement durable.

D'un point de vue académique, deux courants semblent émerger plus clairement au cours de cette dernière période. Le premier est construit autour de l'étude des pratiques environnementales des entreprises (1). L'ombrelle « régulationniste » réunit un ensemble plus hétérogène de travaux abordant la question du potentiel de régulation des nouvelles dynamiques en matière de RSE (2).

1) *La recherche en management de l'environnement*

La prise en compte de l'environnement au sein des entreprises est relativement récente. En 1990, apparaissent les directions de l'environnement dans la plupart des grands groupes industriels et de services (Aggeri et al., 2005). La question de l'environnement change alors de statut, et dépasse le niveau des sites de production pour devenir un problème de direction générale. Au sein des milieux académiques gestionnaires, il faut attendre le milieu des années 90 pour que l'environnement se constitue en objet de recherche digne de considération pour la discipline du management stratégique. Si des revues spécialisées telles que *Business Strategy and the Environment* ou *Sustainable Development* ou le réseau international (européen tout d'abord) « Greening the Industry » apparaissent en 1991 et 1992, autour de la conférence de Rio, la prise en compte des problématiques environnementales reste quasiment inexistante au sein des approches standard de la stratégie : « des mots tels que biosphère, qualité environnementale, écosystème, ou développement durable [étaient] quasiment absents des revues gestionnaires de premier rang (ils apparaissaient dans moins de 0.003% des résumés d'articles fournis par la base de données ABI Inform de janvier 1990 à janvier 1994) » (Gladwin et al., 1995), p.875). Par ailleurs, le champ *Business & Society* ne traite les questions environnementales que comme l'un des nombreux autres « social issues » et n'aborde pas les enjeux environnementaux de manière systématique. C'est sur la base de cette volonté d'analyser l'environnement comme un objet de recherche original, et sur un constat d'échec des tentatives de rapprochements avec les représentants de la division *Social Issues in Management*, que va se créer, en 1994, un nouveau groupe d'intérêt au sein de l'Academy of Management nommé *Organizations and the Natural Environment*.

L'histoire et les développements de ce courant peuvent être dressés plus rapidement que celle des diverses approches de la RSE. Le projet tel qu'il apparaît dans le numéro spécial de l'*Academy of Management Review* (1995) ambitionne, à travers le concept d'*organizational sustainability*, de refonder une épistémologie viciée du management car trop anthropocentrique (Purser, Park et Montuory, 1995), séparant artificiellement l'homme de la nature et la vérité de la moralité (Gladwin et al., 1995). Dans ces travaux, les auteurs soulignent à la fois la complexité de la notion de sustainability⁷⁰, la pluralité des

⁷⁰ Ces travaux soulignent la différence entre le concept de sustainability et l'environnement: pour le prendre que deux exemples de définition:

« La soutenabilité écologique est la capacité d'une ou plusieurs entités, individuelles ou collectives, à exister et se développer (dans une forme stable ou transformée) sur des échelles de temps longues, permettant à d'autres ensembles d'entités de se développer dans des systèmes associés. Un test de la soutenabilité d'une organisation renvoie au degré auquel ses activités peuvent être poursuivies

significations de ce terme, mais aussi la nécessité de prendre cette complexité au sérieux pour mener un travail de refondation paradigmatique : « comme l'a souligné Kuhn, les nouveaux paradigmes tendent à émerger de fondamentaux entièrement nouveaux et, dans un premier temps, sans un ensemble complet de règles et de standards (1962). Plutôt que de se lamenter ou de se retirer de cette situation embryonnaire, nous espérons que les chercheurs en management entreront de manière proactive dans ces débats paradigmatiques, dans la mesure où l'avancement de toutes les sciences nécessite des conflits entre différentes écoles de pensée » (Gladwin & al., 1995 : 879). Pour passer d'une approche anthropocentrique à une approche écocentrique (Purser et al., 1995) ou « sustaincentrique » (Gladwin et al., 1995), les différents travaux soulignent le besoin de mobiliser de nouveaux cadres d'analyse systémiques, multi-niveaux, qui permettent d'appréhender les dimensions sociales du développement durable (Devereaux Jennings et Zandenbergh, 1995; Starik et Rands, 1995).

Ces efforts programmatiques resteront d'un impact limité : dix ans plus tard, différents travaux soulignent régulièrement la focalisation quasi-unique des travaux existants sur l'entreprise et la tendance à réduire le concept de sustainability à des questions environnementales standards, évacuant ainsi leur complexité et la question de l'intégration entre aspects économiques, écologiques et sociaux dans l'analyse (Starik, 2002; Sharma et Ruud, 2003). Ainsi, comme le souligne Sharma (2002), « l'étendue de la recherche en matière de développement durable au sein des entreprises est principalement théorique, extrêmement limitée et constitue un domaine extrêmement prometteur pour de futures recherches sur de nombreuses dimensions. [...] Il faut reconnaître qu'au-delà du numéro spécial de l'Academy of Management Review sur les organisations écologiquement soutenables, très peu de choses ont été écrites sur la signification et l'opérationnalisation des organisations soutenables » (Sharma, 2002)p.13). De même, « les nombreuses théories sur les organisations orientées développement durable (see, e.g., Gladwin et al., 1995; Jennings and Zandenbergh, 1995; Lafferty and Langhelle, 1999; Starik and Rands, 1995) manquent encore de pertinence pour les organisations » (Sharma & Ruud, 2003: 211).

Historiquement, on observe une tendance à passer du *concept* de développement durable à *l'objet de recherche* environnement. Cette évolution est manifeste lorsque l'on compare le numéro spécial de l'Academy of Management Review de 1995 et celui de l'Academy of Management Journal cinq ans plus tard (cf. tableau 1.5). L'approche programmatique et conceptuelle initiale y est supplantée par des travaux beaucoup plus conformes aux cadres standards de la stratégie. C'est l'environnement (et non pas le développement durable) qui constitue l'objet des recherches ultérieures, dont l'objectif est de **modéliser la « boîte noire », c'est-à-dire le comportement et les décisions de l'entreprise en matière d'environnement**. On assiste ainsi à une réintégration des questions environnementales dans les cadres standards de la stratégie ou du comportement organisationnel. Les questions de base de ces approches sont les suivantes : pourquoi l'entreprise s'engage-t-elle dans des démarches environnementales ? Sous quelles formes s'engage-t-elle ? Ces démarches sont-elles rentables ? Comment légiférer et piloter ces questions du point de vue de l'action publique ?

indéfiniment sans transformer de manière négative les facteurs qui permettent l'existence et le développement d'autres groupes ou entités, incluant les autres organisations » (Starik & Rands, 1995: 909).

« Notre propre analyse de contenu suggère que le développement durable est un processus permettant d'atteindre le développement humain (élargissant l'ensemble des choix humains ; suivant l'approche de l'UNEP, 1994) suivant une approche inclusive, interconnectée, équitable, prudente et sûre » (Gladwin & al., 1995 : 880)

Tableau 1.5 : Organizations and the Natural Environment : Les transformations d'un programme de recherche

Objets de recherche	1995 Sustainability	2000 - ... Environment
Questions posée	<i>Exploration conceptuelle :</i> construction d'un programme de recherche autour du concept d' <i>organizational sustainability</i>	<i>Recherche appliquée :</i> modélisation du comportement et des décisions d'entreprise en matière d'environnement
Unité d'analyse	Systémique et épistémologique	L'entreprise, l'industrie, le secteur
Méthodes & grilles méthodologiques mobilisées	Questionnement de l'épistémologie du management, analyse des systèmes, écologie industrielle, etc. Néo-institutionnalisme	Organizational behavior (leadership, représentations) statistiques stakeholder theory Théorie des ressources
Principaux résultats	- Sustainability comme projet de transformation radical des sciences de gestion. Besoin de refondation d'une épistémologie viciée du management, de réintégrer la nature et l'humain, ainsi que la dimension morale de l'action managériale (Gladwin et al, 1995) - Besoin d'analyses systémiques multi-niveaux - l'existence de différents paradigmes de pensée. La nécessité de discuter les paradigmes et les hypothèses sous-jacentes à la gestion standard	- Typologie des firmes pro-actives / réactives / défensives - lien entre pratiques environnementales et performance financière - le rôle des « organizational champions » - L'environnement comme ressources stratégique - Ethique et décisions environnementale (Flannery et May, 2000) - Modélisation des comportements des firmes en fonction de leur environnement industriel, de leur secteur d'activité, des dirigeants, etc.
Lien aux pratiques et aux techniques	Démarche conceptuelle, peu de prise en compte des pratiques qui restent à inventer.	Pratiques = ensemble fini permettant de distinguer les entreprises (telle pratique = signe d'entreprise innovante)
Références	Special issue Academy of Management Review (1995): (Devereaux Jennings et Zandenberg, 1995; Gladwin et al., 1995; Purser et al., 1995; Starik et Rands, 1995)	Special issue Academy of Management Journal (2000): (Bansal et Roth, 2000; Christmann, 2000; Egri et Herman, 2000; King et Lenox, 2000; Sharma, 2000; Starik et Marcus, 2000)

La logique de modélisation qui prévaut dans cette seconde série de travaux est synthétisée dans le schéma 1.5. Leurs traits caractéristiques sont les suivants :

Tout d'abord le comportement de la firme est positionné dans des typologies de stratégies environnementales distinguant des démarches pro-actives ou réactives, ou

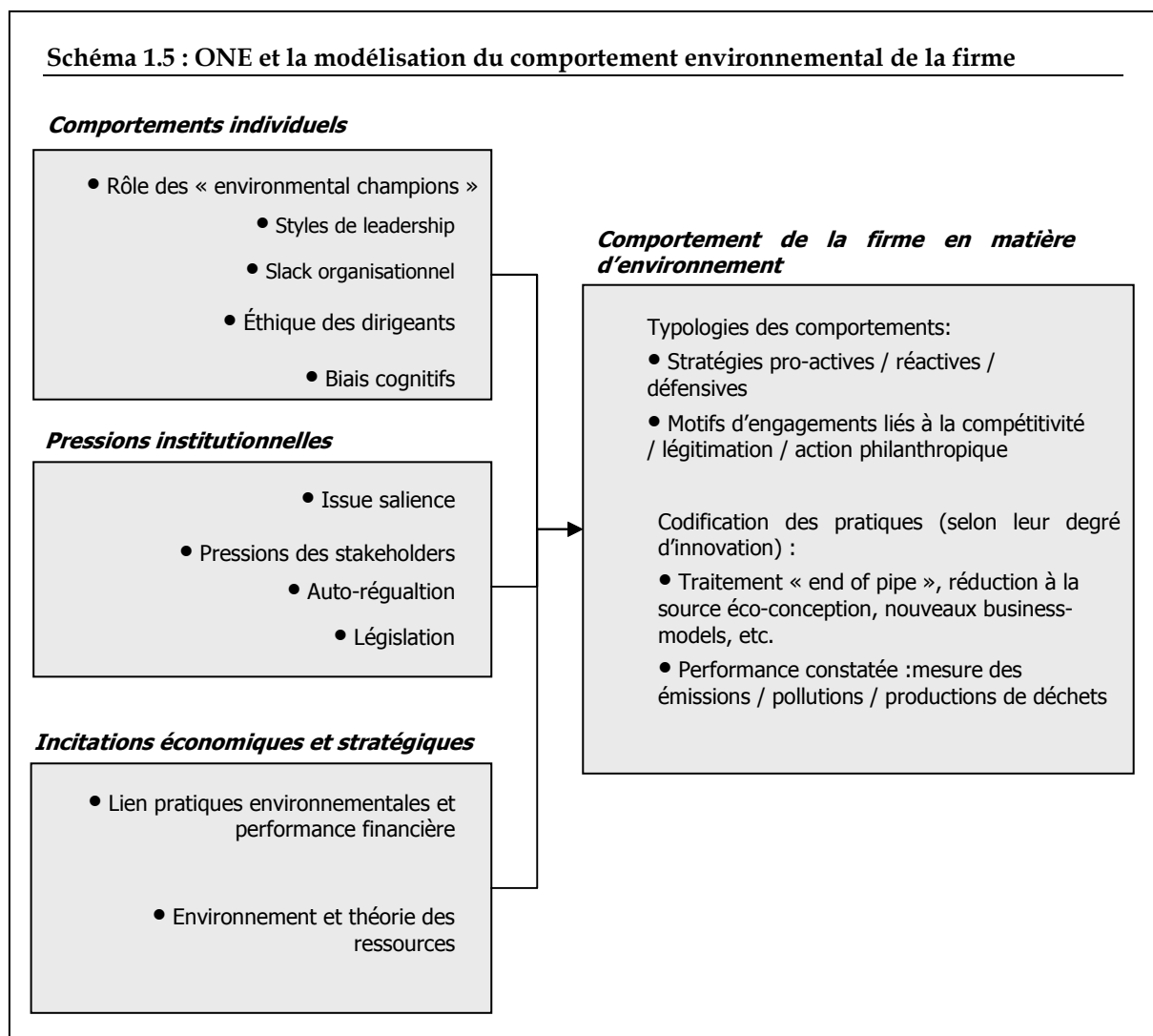
distinguant les entreprises selon les motifs de leur engagement : rentabilité financière, légitimité de l'organisation, philanthropie (Bansal et Roth, 2000). La plupart des travaux classent les entreprises dans l'une ou l'autre de ces catégories en distinguant des pratiques jugées plus ou moins avancées : prévention ou contrôle de la pollution, traitement à la source ou « end of pipe » des pollutions, pratiques d'éco-efficience, d'éco-conception, création de nouveaux business models innovants (Russo et Fouts, 1997; Sharma et Henriques, 2005). Le comportement de l'entreprise peut aussi être mesuré par des performances environnementales constatées. Ainsi, les chercheurs -en particulier dans les études cherchant à établir un lien entre performance financière et pratiques environnementales- utilisent de manière massive des bases de données publiques telles que le TRI (Toxic Release Inventory) (Sharma, 2002), mesurant les pollutions et émissions des sites de production des entreprises.

Ensuite, il s'agit d'identifier et de tester les différentes variables permettant de **dégager un modèle conceptuel prédictif du comportement des entreprises en matière d'environnement**. Dans cette perspective, le comportement de la firme est influencé par différentes variables modératrices, que l'on peut regrouper en trois grands items :

- 1) *les traits de comportements individuels au sein de l'organisation*. Différents travaux étudient le lien entre différents styles de leadership et les démarches d'entreprises en matière d'environnement (Egri et Herman, 2000; Ramus et Steger, 2000) ou les différentes dimensions éthiques sous jacentes aux décisions environnementales (Flannery et May, 2000). D'autres travaux soulignent l'influence de l'organisation (sa culture, sa stratégie, et sa structure -notamment l'existence d'un slack organisationnel-) sur les représentations des managers et leurs décisions environnementales (Sharma, 2000), ouvrant la voie à des perspectives soulignant l'existence de biais cognitifs des managers en matière de pratiques environnementales (King et Lenox, 2002; Fryxell et Lo, 2003). Enfin, plusieurs auteurs soulignent le rôle des innovateurs locaux (les « environmental champions ») au sein des organisations (Andersson et Bateman, 2000).

- 2) *l'influence des pressions institutionnelles* : cette dimension regroupe un ensemble de facteurs qui permettent d'analyser la manière dont l'organisation réagit aux sollicitations de son environnement. Plusieurs travaux mettent en évidence le rôle de l'« *issue salience* » (c'est-à-dire de la valeur accordée par une controverse environnementale au sein du public) (Bansal et Roth, 2000; Sharma, 2000), des pressions directes des parties prenantes sur l'entreprise (Delmas et Toffel, 2004) et des modes de régulation (plus ou moins coercitifs) adoptés par les acteurs publics. Sur ce dernier point, plusieurs études portent sur les capacités de secteurs à s'auto-réguler sans intervention ni sanction de la part d'organismes publics (King et Lenox, 2000; Lenox et Nash, 2003), ou soulignent la nécessité de mettre en place des normes juridiques moins coercitives et plus incitatives pour les entreprises, favorisant l'innovation et stimulant la compétition entre firmes autour des questions environnementales (Porter et Van der Linde, 1995).

- 3) *La dernière série de facteurs concerne l'attrait économique et stratégique des démarches environnementales*. Sur ce point, les démarches de recherches sont tout à fait analogues aux recherches sur les liens entre performance sociétale et financière. Après qu'un certain nombre de travaux ait recherché des corrélations entre la performance environnementale (mesurée en terme d'émissions et de pollutions) et la performance financière des entreprises (Hart et Ahuja, 1996; Klassen et Mclaughlin, 1996; Dowell, Hart et Yeung, 2000), toute une série d'études se sont développées afin d'ouvrir la boîte noire de la relation environnement - performance financière, en mobilisant notamment la théorie des ressources stratégiques et en resituant ces approches dans une perspective plus contingente (Hart, 1995; Russo et Fouts, 1997; Christmann, 2000; Aragon-Correa et Sharma, 2003).



En terme de méthodologie, ces travaux privilégient les grands échantillons afin de développer des modèles répliquables. L'ensemble de la démarche est finalement très cohérent avec un projet dérivé de l'économie, visant à modéliser et à prédire le comportement de l'entreprise afin d'orienter l'action publique.

Comme nous l'avons souligné, la capacité à appréhender les dynamiques organisationnelles et à mieux comprendre la « boîte noire » constitue un enjeu central de la recherche en matière de RSE ou de développement durable. Néanmoins, telle qu'elle est produite dans les travaux du champ *Organizations and the Natural Environment*, cette démarche reste limitée et partielle. En effet, la modélisation de l'entreprise qui est proposée peut sembler incomplète et insuffisante pour instruire l'action managériale et produire des prescriptions utiles aux membres de l'organisation. Comme c'est souvent le cas en économie et en stratégie, l'entreprise y est réduite à la figure de son dirigeant ou d'un groupe de top managers, dont il s'agit d'analyser les logiques de décision. Cette posture, centrée sur le noyau dirigeant de l'entreprise, repose sur la croyance selon laquelle « l'intendance suivra », qui apparaît problématique à plusieurs titres. On peut en identifier trois limites :

- Une première série de limites tient l'aspect désincarné d'une telle perspective qui tend à évacuer des dimensions organisationnelles centrales. Ainsi, les travaux ne rendent pas compte de l'existence ou non d'une direction de l'environnement au sein de l'entreprise, des modalités de son action, de la transformation des objets

- qu'elle doit gérer, de son influence sur les dirigeants mais aussi sur les autres acteurs au sein de l'entreprise.
- Dans le même ordre d'idées, elles ne permettent pas de comprendre comment émergent et se diffusent de nouvelles pratiques au sein de l'entreprise. Lorsqu'elles tiennent compte des pratiques environnementales (cf. par exemple Sharma & Henriques (2005) pour l'industrie du bois), ces approches recensent un ensemble de pratiques de gestion environnementales considérées comme plus ou moins avancées, qui semble atemporel et accessible pour l'ensemble des entreprises. Les apprentissages croisés, nécessaires au développement et à l'appropriation de ces pratiques par l'entreprises n'est pas un objet de questionnement. Cette incapacité pose problème dans un domaine comme celui de l'environnement où les questions et pratiques apparaissent fortement évolutives (Hoffman, 1999).
 - Cette incapacité à rendre compte des acteurs, des expertises et à expliquer la genèse et la diffusion de pratiques environnementales a une conséquence plus large : il est impossible de percevoir ou d'accompagner les transformations de la notion d'environnement, ses différentes formulations, et les différents dispositifs de gestion et pratiques qui l'accompagnent. Ainsi, à l'exception notable des travaux d'Andrew Hoffman⁷¹ (1997, 1999), très peu de travaux rendent compte des rationalisations historiques de la gestion de l'environnement (Aggeri, 1999; Boiral, 2007).

Plusieurs auteurs soulignent l'enjeu d'analyser les dynamiques émergentes autour du concept de développement durable et soulignent l'existence d'approches innovantes et de nouveaux business models autour de l'environnement ou de la RSE (Hart et Milstein, 1999; Prahalad et Hart, 2002; Sharma et Ruud, 2003). Un projet d'analyse systématique de ces démarches implique sans doute d'analyser de manière plus fine les pratiques et les fonctionnements organisationnels concrets, et de revisiter les cadres théoriques traditionnels pour substituer à des cadres essentiellement statiques des modèles mieux à même de rendre compte du travail d'innovation et de conception engagé par les acteurs.

2) *Le retour d'un questionnement « régulationniste »*

La résurgence d'un espace d'action collectif autour des enjeux de développement durable et de RSE s'est notamment traduit par une série d'innovations en matière de pilotage de l'action publique. On assiste ainsi à la multiplication d'initiatives volontaires sectorielles, de codes déontologiques ou de démarches de standardisation fondées sur des approches multi parties prenantes, visant à cadrer le comportement des entreprises. Dans ce contexte, différents travaux s'interrogent, dans une perspective proche des questions posées par Bowen (1953), sur **la signification et l'efficacité de ces dynamiques en terme de régulation du capitalisme**. Compte tenu de l'hétérogénéité des approches des auteurs, il nous semble préférable d'évoquer un « questionnement » plutôt qu'un « courant » de recherche en tant que tel. Le dénominateur commun de ces perspectives est qu'elles interprètent la résurgence

⁷¹ En s'appuyant sur des grilles d'analyse néo-institutionnelles, Hoffman (1999) montre comment le champ de l'environnement se constitue et se transforme dans l'industrie chimique américaine entre 1960 et 1993. Il montre notamment comment l'entrée d'acteurs centraux (les ONG, les compagnies d'assurances) dans le champ de l'environnement vient re-problématiser la question de l'environnement et sa gestion.

Hoffman, A. J. (1999). 'Institutional Evolution and Change: Environmentalism and the U.S. Chemical Industry.' *Academy of Management Journal* 42/4: 351-371.

actuelle des discours et des pratiques comme la recherche de nouveaux modes de régulation d'une économie mondialisée (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004; Gendron et al., 2004; Vogel, 2005). Pour certains auteurs, ce questionnement trouve directement sa source dans le prolongement des travaux de la théorie de la régulation (Boyer, 2004), qui soulignent la remise en cause du compromis fordiste depuis les années 1970. Dans le cadre de la mondialisation des économies, ces auteurs soulignent les déstabilisations induites par la remise en question de la puissance des états, la difficulté des organisations internationales à faire émerger des régulations internationales partagées, et une concentration des pouvoirs accrue au sein des entreprises.

L'hétérogénéité de ces démarches de normalisation complexifie le travail d'analyse. Néanmoins, les études convergent pour souligner les problèmes de lisibilité induits par la multiplication des normes de comportements, qui favorise la logique du moins disant et favorise des comportements opportunistes de la part d'entreprises créant des normes non contraignantes et inefficaces (Chatterji et Levine, 2006). Ainsi, en étudiant l'impact d'une initiative d'autorégulation dans le secteur de l'industrie chimique nommée *Responsible Care*, King et Lenox soulignent les limites de ces démarches purement volontaires (King et Lenox, 2000). Le programme *Responsible Care*, qui demande aux entreprises de mettre en place une charte et une série de processus de management, n'exige aucun niveau de performance, et ne prévoit aucun dispositif de vérification ou de sanctions à l'égard des contrevenants. Dès lors, elle suscite des comportements opportunistes (stratégies de passagers clandestins visant à récupérer l'image positive du label sans pour autant transformer leurs pratiques) qui tend à décrédibiliser l'initiative elle-même⁷² et joue un rôle contre incitatif pour les acteurs réellement engagés. Ainsi, malgré des pressions institutionnelles importantes visant à améliorer les pratiques environnementales de l'industrie chimique, le programme *Responsible Care* n'a aucun impact visible sur les pratiques et la performance environnementale des entreprises. La plupart des auteurs considèrent donc avec scepticisme les initiatives d'autorégulation sans sanctions et appellent les organisations internationales telles que l'Union Européenne à plus d'interventionnisme (sans pour le moment avoir eu un écho significatif).

Suivant une logique similaire, plusieurs auteurs ont discuté la portée de l'émergence de marchés dits « socialement responsables ». Corinne Gendron propose d'analyser ces marchés comme de « nouveaux mouvements socio-économiques » (Gendron, 2001), c'est-à-dire des mouvements émergents dont l'action ne passe pas par les relais politiques traditionnels mais s'inscrit directement dans le domaine économique pour en infléchir la logique (par exemple le commerce équitable, l'investissement socialement responsable). Les différents travaux étudiant les développements récents de ces marchés et leur portée réelle tendent à en relativiser la portée (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004; Vogel, 2005).

Ces différentes questions nous semblent intéressantes dans la mesure où elles aident à dépasser une focalisation quasi unique sur le comportement de l'entreprise pour poser la question de la création de nouveaux modes de régulation de l'action collective. La construction de nouveaux cadres de l'action apparaît en effet comme une dimension centrale de la logique de diffusion contemporaine des pratiques de développement durable. Toutefois, une des limites de ces travaux tient à leur caractère statique et descriptif : en effet, ces approches tendent à effectuer un diagnostic critique à un moment donné, mais semblent peu à même de fournir une perspective plus projective et dynamique, rendant compte des apprentissages et des adaptations générés par ces processus de normalisation.

⁷² On retrouve ici un processus de sélection adverse classique. De tels processus ont été mis en évidence par Akerlof à travers le cas des marchés automobile des véhicules d'occasion (cf. Akerlof, 1970).